

Sources :

<http://atilf.atilf.fr/>

Vocabulaire :

**Métonymie** : Figure de rhétorique, procédé de langage par lequel on exprime un concept au moyen d'un terme désignant un autre concept qui lui est uni par une relation nécessaire (la cause pour l'effet, le contenant pour le contenu, le signe pour la chose signifiée).

(dans le *Nouveau Petit Robert électronique*, édition 2001-2002)

## Définitions

Dans le TLFi, Trésor de la langue française informatisé

**Image** *subst. fém.*

Représentation (ou réplique) perceptible d'un être ou d'une chose.

- A. La relation entre l'objet et son image est de nature physique plus précisément optique, physico-chimique, électronique, numérique, notamment dans les techniques de photographie.
  1. Reproduction inversée d'un objet renvoyée par une surface réfléchissante.
- B. La relation entre l'objet et son image est de nature iconique.
  1. Représentation de la forme ou de l'aspect d'un être ou d'une chose.
    - a) par le dessin, la peinture.
    - b) par des procédés d'enregistrement photographique.
    - c) par la reproduction au moyen de procédés d'impression de tels dessins, peintures ou photographies.
    - d) par les arts plastiques.

**Photographie** *subst. fém.*

- A. Au sing.
  1. Ensemble des techniques permettant d'obtenir des images permanentes grâce à un dispositif optique produisant une image réelle sur une surface photosensible.
  2. En partic. Technique, art de celui (professionnel ou amateur) qui utilise l'ensemble des procédés permettant de prendre ces images.
- B. Par métonymie., au sing. ou au plur.
  1. En parlant le plus souvent de l'image positive : image obtenue par des procédés photographiques.
  2. P. ext. Reproduction d'une image obtenue par des procédés photographiques.
  3. Au fig. Description, représentation exacte et fidèle d'une personne, d'une chose ou d'une situation.

**Photographique** *adj.*

- A.
  1. Relatif à la photographie, à la technique, à l'art de la photographie.
  2. Qui sert à obtenir des photographies (papier, plaque, boîtier...).
  3. Obtenu par les techniques de la photographie (cliché, image, impression ou agrandissement photographique).
- B. Au fig.

En parlant de qqc. dont l'exactitude, la fidélité, la précision ou l'objectivité rappellent ou évoquent la photographie. Ex. exactitude photographique.

**Numérique** *adj.*

- A. Math., Informat. Qui concerne des nombres, qui se présente sous la forme de nombres ou de chiffres, ou qui concerne des opérations sur des nombres.

Représentation numérique. Représentation où les grandeurs sont représentées par des nombres.

Sources :

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Image\\_numérique](http://fr.wikipedia.org/wiki/Image_numérique)

Essais de définition

## Image numérique

On désigne sous le terme d'image numérique toute image (dessin, photographie...) acquise, créée, traitée, stockée sous une forme binaire (suite de 0 et de 1) :

- ▶ acquise par des convertisseurs « analogique-numérique » situés dans des dispositifs comme les scanners, les appareils photographiques ou caméscopes numériques, les cartes d'acquisition vidéo (qui numérisent directement une source comme la télévision).
- ▶ créée directement par des programmes informatiques, via la souris, les tablettes graphiques ou par la modélisation 3D (ce que l'on appelle par abus de langage les « images de synthèse »).
- ▶ traitée grâce à des outils informatiques. Il est facile de la transformer, modifier en taille, en couleur, d'ajouter ou supprimer des éléments, d'appliquer des filtres variés, etc.
- ▶ stockée sur un support informatique (disque dur, cédérom...).
- ▶ restituée sur support papier ou film au moyen de systèmes d'impression ou sur écran.
- ▶ le caractère binaire des données numériques qui la compose, lui confère une parfaite intégrité lors de sa duplication, de son transfert ou de sa conservation.

## Image photographique numérique

Représentation ou réplique d'un être ou d'une chose, obtenue grâce à un ensemble de dispositifs optiques et électroniques, enregistrée sous la forme de nombres ou de chiffres.